

De la tolérance

En bon français, « tolérer » signifie accepter quelqu'un ou quelque chose, mais à contrecœur. Pour un libre-penseur, les religions et leurs multiples usages doivent être tolérés parce que le respect de la liberté de croyance s'inscrit dans les valeurs d'une société démocratique et de l'Etat de droit. Cela étant, pour un démocrate et a fortiori pour un socialiste, deux principes sont intangibles : l'égalité entre hommes et femmes et la primauté du droit civil sur le droit religieux, quel qu'il soit.

C'est pourquoi, quitte à me faire taxer de vieux « laïcard », je persiste à penser avec Emile Combes (1835-1921), dans son célèbre discours de Tréguier (13 septembre 1903), que lorsque nous contestons la prétention des intégristes de tout poil de vouloir imposer leurs préceptes à l'ensemble de la société:

« Ce n'est pas à la religion que nous nous attaquons, c'est à ses ministres qui veulent s'en faire un instrument de domination. La religion, en tant que sentiment inné du cœur de l'homme, échappe à notre prise, comme les autres sentiments. En tant que système de croyance, elle a droit à la liberté, qu'aucun de nous ne songe à lui dénier. Son domaine de conscience, nous serions les premiers à le défendre, si, par un acte législatif ou par une mesure administrative, quelqu'un faisait mine de s'y introduire de force et s'y comporter en maître. Tout ce que nous demandons à la religion, parce que nous avons le droit de lui demander, c'est de s'enfermer dans les temples, de se limiter à l'instruction de ses fidèles et de se garder de toute immixtion dans le domaine civil et politique. »

Raymond Spira